

**Amqui, le  
17 juin 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 17 juin 2019 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2  
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale  
M<sup>e</sup> Vincent Paradis, greffier  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable

**N° 2019-213      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Richard Leclerc, à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-214      ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Égide Charest, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**N° 2019-215      Ouverture de la séance de consultation publique**

L'ouverture de la séance de consultation publique est proposée par M. Normand Boulianne, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, à 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement n° 847-19 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05) – Présentation du projet de règlement**

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, présente le *Règlement n° 847-19 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)* en expliquant brièvement l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

**Règlement n° 848-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 –  
Présentation du premier projet de règlement**

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, présente le *Règlement n° 848-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* en expliquant brièvement l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

**Période de questions et commentaires des citoyennes et des citoyens sur les règlements n° 847-19 et 848-19**

Une période est prévue pour que les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur les règlements n° 847-19 et 848-19.

M. Maxime Dumais-Larue émet un bref commentaire concernant la modification proposée en lien avec la rue Chamberland.

**N° 2019-216**

**Levée de la séance de consultation publique**

La séance de consultation publique est levée à 19 h 47, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-217**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 –  
ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAX.) POUR DE COURTS  
SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA  
PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Maxime Dumais-Larue, jeune utilisateur du parc de la Maison des familles, intervient. Il aimerait avoir accès au parc en tout temps. Selon lui, plusieurs jeunes du quartier fréquenteraient ce parc pour s'y amuser.

Mme Genevieve Desmeules remet une pétition en mains propres à M. Pierre D'Amours, maire, au nom des utilisateurs du parc de la Maison des Familles.

Mmes Kathy Lévesque et Rébecca Bossé habitent le quartier de la Maison des familles. Elles voudraient comprendre pourquoi le parc est cadenassé. Elles mentionnent qu'elles sont au courant que la Ville a reçu une plainte du voisinage concernant l'utilisation du parc en soirée. Elles

considèrent la plainte comme étant de l'intimidation à l'égard des utilisateurs. Elles souhaitent que les enfants aient le droit d'y jouer jusqu'à tard en soirée.

M. Pierre D'Amours, maire, rappelle à la prudence dans les commentaires et allégations. Il souhaite trouver une solution en lien avec la réglementation en vigueur. Il rappelle que ce n'est pas un parc public au sens de la réglementation. Il demande à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, de préciser la notion de droits acquis. Elle réfère à la lettre signée par Mme Louise Bernier, directrice générale de la Maison des familles, et explique qu'il n'y a pas de droits acquis. L'achat du bâtiment a été effectué en 2004, alors que le permis a été demandé en 2008 pour l'aménagement d'un parc extérieur. En 2008, il n'était pas permis d'avoir un parc public dans ce secteur. Donc, il n'y a pas de droits acquis. Elle mentionne toutefois qu'il est possible de faire une demande de modification réglementaire et explique la procédure. La demande devra être étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, il en coûte 700 \$ pour effectuer une telle demande et, au final, c'est le conseil municipal qui prendra une décision.

Une question est soulevée quant au parc Maurice-Boulianne. M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, mentionne qu'il ne s'agit pas de la même situation.

Mme Geneviève Desmeules prend à nouveau parole pour émettre un commentaire d'insatisfaction. Elle fait une comparaison avec la ville de Fermont où il y a davantage de parcs publics.

M. Pierre D'Amours, maire, rappelle que la solution devra être réglementaire. Il faudra vérifier les modalités et la responsabilité civile. Il rappelle qu'il y a eu une plainte et qu'en raison de celle-ci, on doit faire respecter notre réglementation.

Une citoyenne intervient pour connaître le délai pour amorcer un processus de modification réglementaire. M. Pierre D'Amours, maire, répond que le travail s'effectue sur quelques mois.

Mme Mélanie St Amand intervient. Elle demande si, lorsque la Ville reçoit une plainte, il y a une analyse de l'individu. Mme Marie-Hélène Dupont, directrice générale, répond que non; il y a analyse des plaintes selon leur contenu.

Mme St-Amand demande des précisions quant à la possibilité de modification réglementaire. M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, explique que les citoyens du secteur pourraient s'y opposer par voie référendaire.

M. Égide Charest, conseiller, demande à savoir ce qui risque d'arriver si des enfants s'y rendent malgré la fermeture.

M. Pierre D'Amours, maire, rappelle à l'ordre et indique notre responsabilité de faire respecter la réglementation. Il mentionne qu'il y a une démarche à faire et qu'un accompagnement est possible. Les responsables de la Maison des familles sont invités à entreprendre les démarches.

Mme Louise Bernier, directrice générale de la Maison des familles, intervient. Elle comprend que le parc doit être fermé si la Maison des familles est fermée. Toutefois, si les heures d'ouverture sont modifiées et que les bureaux sont ouverts jusqu'à 21 h, avec la

surveillance par un responsable, elle demande si la Ville accepterait ces modalités d'usage du parc en soirée.

M. Pierre D'Amours, maire, invite Mme Bernier à consulter le Service de l'urbanisme pour évaluer la faisabilité. Il remercie les personnes qui ont pris parole et qui sont présentes ce soir. Il invite maintenant le représentant de la Sûreté du Québec à prendre parole.

M. Sébastien Lalime, sergent et coordonnateur du programme des cadets de la Sûreté du Québec, explique qu'en collaboration avec la MRC de La Matapédia, le programme des cadets a été reconduit pour l'année 2019.

M. Nicolas Caron, finissant en techniques policières, indique être à sa deuxième année de participation au programme des cadets.

Mme Rachel St-Pierre, native d'Amqui, est également finissante en techniques policières, mais à sa première année de participation au programme des cadets. Ils sont heureux d'être à Amqui pour la saison estivale 2019.

M. Pierre D'Amours, maire, demande à Mme St-Pierre et M. Caron de préciser leur rôle afin de différencier le cadet du policier. Ils expliquent qu'ils patrouillent dans les parcs et quartiers, ce qui offre un sentiment de sécurité pour les citoyens. Ils ont un rôle de prévention et de sensibilisation. Ils feront fréquemment des tournées au skate-parc Pierre-Olivier-Fournier.

Le sergent Sébastien Lalime dit être bien heureux de la présence des cadets.

MM. Étienne Tremblay et Matis Decourval prennent la parole. Ils sont de jeunes utilisateurs du skate-parc, où ils y pratiquent le BMX et la trottinette, avec leur casque.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que l'idée est de sécuriser les lieux. Il indique avoir eu une rencontre avec les jeunes pour les assurer d'une présence policière au skate-parc.

Le sergent Lalime explique l'engagement de la Sûreté du Québec à répartir la patrouille à pied et à vélo, afin de passer plus de temps au skate-parc, de manière à rassurer les parents des utilisateurs ainsi que les utilisateurs. Il rappelle que la Ville est un bon partenaire et que les infrastructures sont en processus d'amélioration.

Mme Sylvie Blanchette, conseillère, explique qu'elle ne voit pas les coûts en lien avec le skate-parc comme une dépense, mais plutôt comme un investissement.

M. Richard Leclerc, conseiller, demande si les cadets ont un pouvoir d'arrestation. M. Nicolas Caron, cadet, répond que non, qu'ils font plutôt de la prévention, de la sensibilisation et qu'au besoin, ils contactent directement les policiers.

M. Pierre D'Amours, maire, souhaite une bonne saison estivale à tous et souhaite que des solutions soient amenées pour la Maison des familles puisque les élus ont à cœur que nos jeunes demeurent actifs.

## **CORRESPONDANCE AU 17 JUIN 2019**

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au 17 juin 2019.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

**N° 2019-218**

### **Liste des comptes au 17 juin 2019 – Approbation**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Michel Germain

d'approuver la liste des comptes au 17 juin 2019, telle que présentée par M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont, directrice générale, pour la somme totale de 1 272 613,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018**

M. Pierre D'Amours, maire, présente les faits saillants du rapport financier de la Ville d'Amqui au 31 décembre 2018 et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

**N° 2019-219**

### **Réfection du garage municipal – Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Engagement de la Ville**

Considérant la lettre reçue du ministère des Affaires municipales, datée du 28 avril 2016, indiquant que la demande déposée par la Ville dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) est jugée prioritaire par le Ministère et a été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

Considérant que le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) prend le relais du PIQM et que les municipalités sont invitées à y déposer leur demande;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Égide Charest

que la Ville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière;

que la Ville a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

que la Ville assumera tous les coûts non admissibles au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) associés à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-220**

**Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1B – Construction du surpresseur et travaux divers – Décompte progressif des coûts n° 5 et ordres de changement n° 1, 2, 3 et 4 – Acceptation**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 5 en date du 7 juin 2019, pour la somme de 680 142,63 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Groupe Michel Leclerc inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de construction du surpresseur et de travaux divers (lot 1B). Cette somme inclut les ordres de changement n° 1, 2, 3 et 4;

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les ordres de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-221**

**Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Décompte progressif des coûts n° 6 – Acceptation**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 6 en date du 7 juin 2019, pour la somme de 333 451,27 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Construction L.F.G. inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, de réfection et d'optimisation des infrastructures (lot 1A). Cette somme inclut la retenue spéciale de 163 913,22 \$ étant donné l'avis transmis à la caution de Construction L.F.G. inc. par le sous-traitant Test Tech inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**N° 2019-222**

**Embauche de MM. Anthony Durette et Christopher Dubé-Gay à titre de préposés à l'éradication des plantes envahissantes**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'embaucher MM. Anthony Durette et Christopher Dubé-Gay à titre de préposés à l'éradication des plantes envahissantes, pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction prévue est le 17 juin 2019 pour M. Christopher Dubé-Gay, et le 19 juin 2019 pour M. Anthony Durette, pour une durée de 9 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-223

**Embauche de M. Christophe Moquin à titre de préposé à l'accueil au bureau d'accueil touristique**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'embaucher M. Christophe Moquin à titre de préposé à l'accueil au bureau d'accueil touristique, pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction prévue est le 17 juin 2019, pour une durée de 11 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-224

**Embauche de M. Samuel Labranche à titre d'étudiant au Service des travaux publics**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'embaucher M. Samuel Labranche à titre d'étudiant au Service des travaux publics, pour la saison estivale 2019;

que la date d'entrée en fonction prévue est le 25 juin 2019, pour une durée de 7 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Travaux publics et hygiène du milieu ».

**URBANISME**

N° 2019-225

**Règlement n° 846-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 avril 2019;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

que le *Règlement n° 846-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2019-226**

**Règlement n° 848-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption du second projet de règlement**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

Considérant que le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que, par rapport au premier projet de règlement, des correctifs mineurs doivent être apportés à la numérotation et l'orthographe dans le second projet de règlement;

Considérant que le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

que le *second projet de Règlement n° 848-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° 2019-227

**Offre de service de Groupe Bélanger Prestige – Acceptation**

Considérant que la berce Spondyle est une espèce exotique envahissante, présente sur le territoire de la ville d'Amqui, et qu'elle est une source d'inquiétude;

Considérant que cette plante possède des caractéristiques particulières, que son omniprésence et son expansion peuvent avoir des impacts négatifs dans plusieurs domaines, comme la santé publique, l'économie et l'environnement;

Considérant que, par la résolution 2018-184 adoptée le 16 avril 2018, la Ville d'Amqui a contribué monétairement auprès de l'Organisme de bassins versants Matapédia-Restigouche (OBVMR) afin que ceux-ci étudient la plante et réalisent l'inventaire des colonies sur notre territoire;

Considérant que la méthode la plus efficace pour éradiquer la berce Spondyle consiste à couper la tige et l'arroser avec un désherbant;

Considérant que, par le Programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (APCL), nous avons obtenu une subvention nous permettant d'embaucher deux étudiants qui procéderont à la coupe de la berce spondyle sur les terrains de la ville d'Amqui au cours de l'été 2019;

Considérant que nous avons obtenu une soumission de Groupe Bélanger Prestige;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'octroyer un contrat à l'entreprise Groupe Bélanger Prestige pour un montant maximum de 8 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique durable ».

**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Loisirs et culture ».

**DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

N° 2019-228

**Liste des dons au 3 juin 2019 – Approbation**

Il est proposé par M. Michel Germain  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'approuver le don suivant :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
Baseball Vallée	Achat et installation d'un tableau indicateur	1 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

N° 2019-229

**Congrès annuel de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) du 2 au 4 octobre 2019, à Saint-Georges-de-Beauce – Autorisation de déplacement**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable, à participer au congrès annuel de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) qui se tiendra du 2 au 4 octobre 2019, à Saint-Georges-de-Beauce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucune personne n'est présente.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2019-230

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21 h 12, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Pierre D'Amours  
Maire

---

M<sup>e</sup> Vincent Paradis  
Greffier

---